

Fil conducteur table ronde 2: les rôles respectifs de l'ordonnateur et du comptable public dans le paiement des rémunérations et des pensions et les prérequis pour mettre en place du contrôle interne.

Rappel : canevas d'intervention à titre simplement indicatif et à toutes fins utiles, à utiliser à votre convenance. Il ne s'agit pas de traiter tous les points de manière exhaustive mais de donner un cadre et des éléments de réflexion susceptibles d'être abordés en séance.

Objectif : chaque pays analyse les meilleures modalités à mettre en place entre l'ordonnateur et le comptable pour assurer un contrôle interne de qualité.

1-Présentation du panorama dans le pays :

- Votre direction a-t-elle en charge le paiement des rémunérations et des pensions ? Civiles et militaires ?
- Personnes ayant le statut de fonctionnaire et contractuels de droits public et privé ?
- Les services du Trésor ne payent que les fonctionnaires d'Etat ou tous les différents membres de la fonction publique territoriale, voire hospitalière ?
- Que recouvre le terme « rémunération des fonctionnaires » : le salaire est-il purement indiciaire ou bien est-il également constitué, et dans quelle proportion, de primes qui souvent ne servent pas de base dans le calcul de la retraite liquidée. L'employeur verse-t-il également et concomitamment des prestations sociales spécifiques ?
- Que représente la fonction publique : en nombre d'emplois et en montants financiers (% dans le budget de l'Etat et des collectivités si le paiement est assuré par votre direction.
- Avez-vous une vision prévisionnelle des évolutions de la masse salariale en fonction du grade et de l'ancienneté ?

2- L'organisation retenue :

- Qui liquide la paye ou la pension : est un service à compétence nationale ou non ?
- Ce service relève t-il de la direction du budget ou de chaque ministère ?
- Disposez-vous d'un code des pensions regroupant un corpus juridique unique ?
- Comment est organisé le service comptable : un comptable à compétence nationale, des compétences déconcentrées et si oui comment ?
- Les dossiers de paye et de pension sont-ils dématérialisés ?
- Le virement est-il obligatoire pour payer ces dépenses ?

3- Le système d'information retenu :

- Avez-vous informatisé la gestion de la paye et des pensions ? Partiellement ou totalement ?
- Description sommaire du système d'information retenu et de ses caractéristiques.
- Cette dématérialisation s'étend-elle aux dossiers de la personne (salariée ou pensionnée) ?

4- Le rôle de l'ordonnateur :

- pouvez-vous expliquer comment est organisé votre service ?
- Les fonctions payes sont-elles regroupées dans une direction nationale ou bien chaque service RH de chaque Ministère est-il responsable des opérations de paye ?
- Même question pour les pensions
- Disposez-vous d'un support dématérialisé pour gérer les dossiers ?
- Utilisez-vous un outil informatique pour transférer les éléments de liquidation au comptable en charge du paiement ?
- Pourriez-vous décrire les principaux contrôles internes mis en place dans vos services ?
- Quels sont les principaux enseignements et les principales zones de risque détectées ?
- Avez-vous en charge le recensement des effectifs (salariés et pensionnés) ?
- Quels sont vos liens avec les services du comptable public pour renforcer la sécurité des opérations ?
- La mise à jour des dossiers (avancements,...) vous incombe-t-elle et est-ce fait dans des délais rapides évitant les indus ou les rattrapages ?

5- Le rôle du comptable public :

- Descriptif des obligations de contrôle du comptable,
- les contrôles sont-ils détaillés dans une cartographie des processus ou relèvent-ils d'un décret sur la comptabilité de l'Etat qui n'entre pas dans les modalités de contrôle ?
- la magistrature financière met-elle en cause la responsabilité du comptable dans le domaine de la paye et des pensions ?
- Quelle relation est établie avec l'ordonnateur pour rectifier les anomalies et les prévenir ?

5- Les outils de maîtrise des risques élaborés :

- Description sommaire des contrôles internes existants
- Sont-ils jugés suffisants au regard des risques ?
- Quels sont les principaux risques analysés ?
- Les solutions élaborées pour les prévenir ?
- Comment sont organisés vos services pour s'assurer de l'effectivité des contrôles ?

7- Selon vous quels sont les principales recommandations à formuler (ordonnateur et comptable public) :

- Existe t-il des recommandations transposables à tous les pays ?
- Quelles seraient les cinq principales recommandations (au maximum) qui vous semblent indispensables ?
- Quels principaux conseils donneriez-vous pour quelles puissent se mettre en place ?
- Pouvez-vous faire état d'une organisation ou de procédures de contrôles qui améliorent la sécurité des opérations de paiement ?
- Comment faut-il, selon vous, organiser la relation entre l'ordonnateur et le comptable pour sécuriser les dispositifs ?